



**FEDERATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT**

FNIC CGT - 263, rue de Paris - Case 429 - 93514 MONTREUIL Cedex

Téléphone 01.84.21.33.00



Nos refs : MB/EM/2022-0775

**À l'attention de :**

**La Direction Générale Sanofi**

Mesdames, Messieurs,

Le groupe Sanofi vient de connaître un conflit social majeur, inédit dans son ampleur et sa durée. L'augmentation des salaires et embauches des précaires étaient au cœur des revendications des salariés qui, faute d'être entendus, ont fait valoir légitimement leur droit constitutionnel de faire grève. Il ne vous aura pas échappé que ce mouvement très suivi est le reflet d'un besoin fondé des salariés de pouvoir répondre à leurs besoins quotidiens face à une inflation galopante, une nécessité d'être reconnu par le salaire dans leurs classifications et qualifications, un impératif à en finir avec la précarité qui impacte fortement les conditions de travail et de vie au travail.

Votre groupe a des résultats financiers et économiques des plus florissants, c'est aussi et surtout le fruit du travail de l'ensemble des salariés qui compose l'entreprise et met à disposition leurs savoirs et savoir-faire. Ces mêmes salariés qui n'ont jamais manqué à l'appel, même en période de pandémie, conscients d'être au service de la santé publique et au service des patients, ce que la direction du groupe ne nie pas et met souvent en avant dans ses dires et publications internes. Mais force est de constater que dans les faits, c'est plus de l'affichage pour la vitrine. Et le conflit qui vient d'avoir lieu en atteste.

Il est temps que les salariés du groupe se voient octroyer leur dû, un juste partage des richesses créées s'impose. Vos actionnaires ne sauraient être les seuls bénéficiaires du travail de tous.

Nous ne nous ferons pas juges de l'issue qu'a trouvé ce conflit, les syndicats CGT du groupe ont, en toute responsabilité, pris la décision de suspendre le mouvement. Ce qui veut dire que les sujets ne sont pas clos, que les discussions devront reprendre et, souhaitons-le, que des solutions verront le jour et seront le fruit de la négociation collective afin d'éviter des conflits qui sont toujours préjudiciables aux salariés comme à l'entreprise, la responsabilité revenant à l'entreprise.

Si la CGT a fait le choix de l'apaisement en suspendant le mouvement, il apparaît qu'il n'en est pas de même pour la direction générale et les directions locales. À ce jour, il a été porté à notre connaissance la convocation de 4 salariés pour des entretiens disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Ces quatre salariés, et ce n'est certainement pas une coïncidence, sont élus, mandatés ou militants CGT.

Il serait pour nous inacceptable que la direction qui n'a pas su ou voulu gérer ce conflit de bonne façon, veuille maintenant régler des comptes par esprit de revanche.

Si tel était le cas, si vous persévérez dans votre démarche de répression, nous tenons à vous informer que notre Fédération mettra en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour qu'aucun de ses membres ne soit victime d'une injustice, ni ne soit sanctionné pour avoir tout simplement fait valoir son droit légitime et constitutionnel de faire grève.

Chimie – Caoutchouc – Industrie pharmaceutique – Répartition pharmaceutique – Fabrication pharmaceutique à façon – Laboratoires d'Analyses Médicales – Navigation de plaisance – Officines – Pétrole – Plasturgie - Négoce et prestation de services médico-techniques



**FEDERATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT**

FNIC CGT - 263, rue de Paris - Case 429 - 93514 MONTREUIL Cedex

Téléphone 01.84.21.33.00



Les atteintes au droit de grève, la répression et les discriminations syndicales ne sont pas une nouveauté dans notre pays. Nous n'aurons de cesse de les combattre y compris au sein du groupe Sanofi si cela s'avérait être une nouvelle réalité de la première entreprise de France dans son domaine, une entreprise qui se veut et se dit « citoyenne », « soucieuse du dialogue social », avec « l'humain au cœur de l'entreprise ».

Nous espérons que notre courrier trouvera écho à sa lecture et que cela évitera d'avoir d'autres conflits de plus grande ampleur.

Le monde du travail, les salariés tout comme l'entreprise, n'ont pas besoin de cela dans la période actuelle.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

M. Blanco

Secrétaire fédéral

Chimie – Caoutchouc – Industrie pharmaceutique – Répartition pharmaceutique – Fabrication pharmaceutique à façon – Laboratoires d'Analyses Médicales – Navigation de plaisance – Officines – Pétrole – Plasturgie - Négoce et prestation de services médico-techniques